

**NIF:4120160000606600001**

**Avis d'attribution provisoire**

En application des dispositions de l'article 65,alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le centre hospitalo-universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation **N°44/2018 ayant pour objet approvisionnement du CHU de Bejaia en consommables non tissés durant l'année 2018** lancé le **27/11/2018**, qu'a l'issue de l'évaluation des offres, la direction du CHU de Bejaia a attribué provisoirement l'appel d'offre national ouvert comme suit:

Intitulé du lot	Attributaire	Note technique	NIF	Montant de l'offre en DA/TTC	Observation
<b>LOT N°01: CONSOMMABLES DE CARDIOLOGIE INTRVENTIONNELLES.</b>	<b>SARL IMC</b>	<b>39 pts</b>	<b>099916000780112</b>	<b>Min : 5 530 868,18 Max : 6 999 187,24</b>	<b>Retenu, Offre unique</b>
<b>LOT N°02 : CONSOMMABLES D'OPHTALMOLOGIE.</b>	<b>SARL 2MS</b>	<b>32 pts</b>	<b>099931010318843</b>	<b>Min : 3 344 723,48 Max : 4 430 066,79</b>	<b>Retenu, Offre unique</b>

Selon les dispositions de l'article 82,alinéa 04 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 82,alinéa 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix(10) jours à compter du premier jours de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire.

Fait à Bejaia, Le.....19..DEC...2018...

Le Directeur Général

